

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES
GÉDEON DESILETS & Frères

Feuilleton du "JOURNAL"

LA MORT DE CESAR.

(Par PAUL FÉVAL.)

Malheureusement, en ce temps-là, le vrai danger n'était pas la rencontre des loups.

Un jour Lapière, l'unique serviteur du château, revint de Noyal, l'effroi peint sur le visage. On disait que les autorités révolutionnaires de Rennes étaient lassées de laisser si près d'elles, en paix et en vie, un vieux ci-devant qui avait possédé plus de titres à lui tout seul que la moitié des États de Bretagne ensemble. En conséquence, la gendarmerie, escortée par un détachement du district, devait faire sous peu une descente au château de Kerhoat.

M. de Bazouge reçut cette nouvelle en vieux soldat et en chrétien; mais, quand il regarda Henriette, son cœur eut un instant de faiblesse. Elle était si jeune, si belle et si bonne! Au jour de sa naissance, on si riant avenir s'ouvrait devant elle! Apprès de son berceau, la famille avait rêvé sans doute quelque brillante et noble alliance. Hélas! il n'y avait plus de famille. Le vieillard restait seul pour voir l'hymen de l'enfant, lugubre fête qui devait être célébrée en place publique, avec l'échafaud pour autel, et pour prêtre le bourreau.

— Que la volonté de Dieu soit faite! dit M. de Bazouge en essayant furtivement sa joue, et vive le roi!

— Vive le roi! répéta Henriette.

— Vive le roi! prononça lentement une troisième voix lente et grave.

Et un pas sonna sur les dalles.

César sauta joyeusement vers le nouvel arrivant. C'était un homme de grande taille, dont la figure disparaissait sous les larges bords d'un feutre à cocarde blanche. Un manteau drapé autour de sa taille cachait le reste de son costume. Il s'était arrêté sur le seuil.

— Qui êtes-vous? demanda le vieillard.

Le nouveau venu fit une caresse à César, comme pour le remercier de son bon accueil, jeta son manteau sur un siège et se découvrit.

— Mon père! — Mon fils! crièrent en même temps Henriette et M. de Bazouge.

Et l'étranger les pressa tour à tour sur son cœur en répétant:

— Mon père! Ma fille!

C'était le dernier héritier mâle de Kerhoat, Henri vicomte de Plessers. Il arrivait des environs de Beaupréau, où il avait laissé la division qu'il commandait dans l'armée catholique et royale. Ses bottes étaient blanches de poussière et ses épaules sanglantes. Quand sa première joie fut calmée, le vieillard devint silencieux. Pendant que le vicomte embrassait sa fille avec passion, et semblait ne pouvoir se rassasier de sa vue, M. de Bazouge réfléchissait.

— Henri, dit-il enfin, que dois-je penser de ce retour? La guerre est-elle finie? N'y a-t-il plus en France un coin de terre où se puisse planter notre drapeau?

Le vicomte fit trêve à ses caresses et montra sa cocarde.

— Monsieur, répondit-il en secouant la poussière de ses pieds, mes frères sont morts comme il appartenait à vos fils de mourir. Quand le drapeau blanc tombera, vous ne verrez point le sang à mes épaules, mais à mon épée. Je tiens à l'honneur d'imiter messieurs mes frères. Ne craignez rien, vous n'aurez point la bonté d'entendre dire jamais que la guerre est finie tant que battra le cœur du dernier de vos fils.

M. de Bazouge prit la main du vicomte et la serra fortement.

— Ah! si je pouvais!... murmura-t-il avec angoisse.

— Il y aurait un héros soldat de plus dans l'armée de Sa Majesté, interrompit le vicomte; mais la pauvre Henriette serait seule au monde. Qu'elle est belle, Monsieur, et comme elle ressemble à sa mère!

Ce souvenir amena une larme dans les yeux de M. de Bazouge, et mit un nuage de rêverie triste sur le front hautain du vicomte; mais, secouant bientôt cette préoccupation, celui-ci dit:

— Monsieur mon père, je désire vous parler seul à seul.

Dès que la jeune fille se fut éloignée, le vicomte Henri expliqua les motifs de sa venue. La terreur régnait. Les excès de la tyrannie démocratique inondaient la France de sang et de larmes. Le vicomte Henri avait mesuré le danger. Profitant d'un moment de répit, il s'était mis en route le lendemain d'une victoire, pour déterminer son père à passer en Angleterre.

— Je vous le demande, non pour vous, Monsieur, ajouta-t-il, mais pour cette pauvre enfant qui est notre seule joie et notre seul espoir. Refuserez-vous de lui sauver la vie?

M. de Bazouge rejeta d'abord bien loin toute idée de fuite. Trop vieux pour combattre, il voulait du moins braver le péril dans la maison de ses pères. Mais le vicomte fut éloquent. La vue d'Henriette, qui

souriait de loin et semblait implorer la permission de s'approcher, fit le reste.

— Viens ma fille, viens, dit le vieillard attendri; je tournerai le dos une fois en ma vie; mais tu vivras, et Dieu te donnera les jours meilleurs.

Toutes les mesures du vicomte étaient prises à l'avance. Il avait envoyé des émissaires à Granville pour préparer les moyens du passage, et sa suite, composée de six braves serviteurs, l'attendait sur la lisière de la forêt, prête à servir d'escorte aux fugitifs. Il fut résolu qu'on quitterait le château à la nuit.

Le vicomte, pour ne point éveiller les soupçons, rejoignit sa petite troupe, qui se tenait cachée dans la loge abandonnée d'un garde. Lapière fut chargé de mettre en état l'une des voitures qui gisaient, inutiles depuis longtemps sous la remise, et de préparer les chevaux.

Si courageux qu'on soit, à l'âge d'Henriette, on n'envisage point la mort sans frémir. Quand elle sut le danger qui l'avait menacée et le salut qu'on lui apportait elle se sentit joyeuse. Ce ne fut point pourtant sans une secrète douleur qu'elle se vit sur le point de dire adieu au vieux manoir où s'était passée son enfance. Elle allait et là par tout le château, suivie de César, qui semblait comprendre ses regrets et sa joie; elle allait donnant un triste regard à chaque chose et contemplant, pour la dernière fois peut-être, ces vastes salles où les dorures scintillaient encore sous leur poudreux linéon, ces longues et hautes galeries au pavé de marbre, ces larges escaliers qu'embauvait autrefois une double rangée de caisses de fleurs.

Puis elle descendait au jardin et cueillait un bouquet, afin de garder bien longtemps sur la terre d'exil des roses de Kerhoat, en souvenir de la patrie.

A cette heure de la séparation, tout prenait autour d'elle un aspect attendri. Le vieux château lui apparaissait plus vénérable et plus fier; les parterres dessinaient plus coquettement leurs arabesques, bordées de buis; les massifs de grands chênes secouaient plus doucement leur feuillage; les rosiers, effleurant leur dernière fleur, exhalaient de plus pénétrants parfums.

Rien, en ce monde, n'est plus charmant que le bien qu'on va perdre, si ce n'est peut-être le bien qu'on a perdu.

Henriette voulut s'agenouiller encore une fois dans l'oratoire où la conduisit naguère sa promenade quotidienne. Elle traversa le parc, sous l'escorte de César, et vint s'arrêter au pied de la croix. Cette croix était située sur un tertre, et dominait la campagne. Après avoir prié, Henriette s'assit et donna son esprit à la rêverie; César couché à ses genoux, avait, avec paléoné son corps; ses yeux se fermaient non-chalamment pour éviter un rayon de soleil couchant, qui, passant à travers les feuilles, se jouait dans les cils rougeâtres de sa paupière. Il semblait sommeiller à demi.

Tout à coup il se leva et poussa un lourd aboiement. La tête haute, le jarret tendu, il braquait son œil grand ouvert dans la direction du bourg de Noyal. Henriette suivit ce regard et devint pâle. Sur la route de Noyal, quatre cavaliers cheminaient. Henriette avait reconnu l'uniforme rodouté des Conventionnels.

Elle se mit sur ses jambes tremblantes et prit à toute course le chemin du château. César resta un instant sur le tertre pour lancer un aboiement menaçant, auquel répondit la voix lointaine d'un fort limier, qui suivait les républicains, tenu en laisse par l'un d'entre eux.

A Kerhoat, comme dans presque tous les anciens châteaux, il y avait de sûres et impénétrables cachettes. Henriette précéda les gens de Rennes d'un quart d'heure, ce qui lui donna le temps de vaincre les scrupules de son aïeul. Le vieillard consentit enfin à se mettre à couvert dans une chambre secrète, après avoir toutefois ceint son épée de bataille et passé à son cou le cordou des ordres du roi, pour le cas où l'on viendrait à découvrir sa retraite. Ces fiers débris de la noblesse française n'aimaient point à mourir en négligé.

César se coucha en travers de la porte invisible qui fermait la cachette.

Quelques minutes après, trois soldats, un caporal, un délégué du district de Rennes et son citoyen secrétaire se présentèrent à la porte du château, Lapière, qui n'était point averti, ouvrit, et fut immédiatement fait prisonnier.

— Où est ton maître? demanda le délégué.

— A Guernesey, répondit sans hésiter le fidèle serviteur.

Mais les quatre défenseurs de la patrie et ceux qui les conduisaient aperçurent la voiture de voyage dans un coin de la cour.

— Misérable traître! dit le délégué; tu as menti à la république! Pied à terre, citoyen! garrottez-moi cet esclave, et commençons la visite du repaire!

On attacha Lapière à un anneau de fer destiné aux chevaux, devant l'écurie. Cela fait, le délégué ôta la laisse de son limier.

— Pille, Brutus! dit-il.

Le limier, dressé dès longtemps à ce genre de chasse, se précipita dans le grand escalier, remplissant le château de ses aboiements. Les soldats le suivirent, et les délégués suivirent les soldats.

Pendant ce temps, Lapière faisait de son mieux pour rompre ses liens; mais les soldats l'avaient attaché en conscience, et le pauvre garçon avançait bien lentement dans sa besogne.

— Si j'étais libre! se disait-il, j'irais chercher M. le vicomte, et, dans un quart d'heure, ces sans-culottes verraient beau jeu!

Mais il n'était pas libre.

Les soldats, cependant, avaient bientôt perdu de vue le limier, qui s'était lancé en hurlant dans les interminables corridors du premier étage; ils marchaient guidés par sa voix, et le secrétaire du délégué venait après eux. La procession était fermée par le délégué, prudent comme ses pareils.

— Brutus rencontre! disait ce vaillant homme; il tient la voie. Le vieux blaireau ne peut nous échapper!

La cachette de M. de Bazouge était située à la hauteur du deuxième étage, et pratiquée dans l'épaisseur de la muraille de l'ancien beffroi. Elle s'ouvrait sur une chambre inhabitée. César était toujours à son poste, couché en travers de la porte. Quand le limier, guidé par son flair, entra dans la chambre déserte, César se dressa silencieusement sur ses quatre pattes. Une seconde après, les deux chiens étaient en présence.

C'étaient deux robustes animaux, pleins d'ardeur, de force, et de souplesse. Le limier républicain montra sa double rangée de dents blanches et pointues.

César ne bougea point.

— Taïant! Brutus! hardi! mon brave! cria de loin le délégué.

Le limier bondit en avant. César l'évita et le prit à la gorge. Le limier se débattit durant une seconde, puis il poussa un rauque hurlement, puis encore il se roidit et demeura immobile.

César alors lâcha prise et se recoucha paisiblement à son poste. Le limier était mort.

— Où diable est passé Brutus? disait le délégué dans le corridor; on ne l'entend plus.... Hardi, mon bellot! hardi!

Brutus n'avait garde de répondre. Le délégué s'impatiente. Pour comble de malheur, par une fenêtre de la galerie, il aperçut dans la cour Lapière qui, ayant réussi enfin à détacher ses liens, enfourchait le cheval du citoyen secrétaire et s'enfuyait au grand galop.

— Ça se gâte! groinmela le délégué inquiet.

Désormais les chasseurs marchaient sans guide; mais, comme Brutus les avait conduits jusqu'à la galerie du second étage, ils ne pouvaient tarder longtemps à découvrir la chambre secrète. C'est ce qui arriva en effet. Au bout de deux minutes, le délégué se trouva en face du limier mort. Un peu plus loin, dans l'ombre d'une encoignure, il distingua les yeux flamboyants de César.

— Nous y voilà, camarades! dit-il en se retirant prudemment derrière les soldats. Ce chien contre-révolutionnaire, obscurantiste et prévaricateur, a assassiné Brutus, aux mânes duquel je rends la justice de dire qu'il est mort en servant la république. Sondex ce mur. Le trou du blaireau n'est pas loin!

Les soldats firent un pas. César, le corps ramassé, les poils hérissés, aspirait bruyamment l'air. Son ventre touchait le sol. Ses yeux lançaient du feu. Le premier soldat qui voulut sonder le mur fut terrassé comme un enfant, puis César reprit son poste.

— Tirez! cria le délégué; immolez ce monstre, défenseur de la patrie!

Le caporal et l'autre soldat mirent en joue; mais à cet instant, la porte de la cachette roula sur ses gonds, et M. de Bazouge se montra sur le seuil.

Il avait tout entendu, et voyant sa perte désormais certaine, il venait faire tête au danger. En ce moment suprême, sa grande taille s'était fièrement redressée. Son visage, couronné de cheveux blancs, était calme. Il portait son ancien costume de maréchal des camps et armés du roi, et ce fut l'épée à la main qu'il se présenta devant ses ennemis.

Les soldats se sentirent intimidés; mais le délégué reprit courage à la vue de ces cheveux blancs.

— Salut et fraternité, bonhomme! dit-il; on a besoin de toi là-bas au tribunal. Tu es bien le citoyen Bazouge, n'est-ce pas?

— Je suis, répondit le vieillard d'un ton grave, Yves de Bazouge-Kerhoat, marquis de Beauvex, comte de Noyal et de Landevéz, seigneur de Plichastel, chevalier des ordres du roi, maréchal des camps et...

— Assez, citoyen, assez! Il y en a dix fois de trop pour te faire pendre! s'écria le délégué en éclatant de rire. Allons, donne-nous ta rapière, bonhomme.

— Venez la prendre, répondit simplement M. Bazouge.

Le citoyen délégué, le voyant si vieux, fut alléché par cette facile victoire. Il dégaina, ma foi, et fit un pas. Henriette, plus morte que vive, s'élança au devant de l'épée, mais César se jeta au devant d'Henriette. Ce fut lui qui reçut le coup, en plein poitrail.

Le délégué releva son épée sanglante, et dit;

— J'ai abattu le chien; au tour du maître! Vive la république!

— Vive le roi! répondit M. de Bazouge.

— Vive le roi! répéta cette même voix grave et forte que nous avons entendue une fois déjà.

L'épée du républicain glissa hors de sa main. Il se retourna déjà plein d'épouvante. Le vicomte Henri, Lapière et six hommes armés jusqu'aux dents venaient de faire irruption dans la chambre. En un tour de main, les évahisseurs, ficelés comme des paquets, furent jetés dans un coin.

Henriette, riant et pleurant, embrassait son père, baisait les mains de son aïeul et remerciait Dieu.

— En route, maintenant, dit le vicomte.

La voiture de voyage fut attelée à la barbe du citoyen délégué. M. de Bazouge y monta le premier. Quand ce fut au tour d'Henriette, elle se sentit retenue par sa robe, et vit à ses pieds César, dont l'œil plaintif et mourant semblait implorer une caresse. César l'avait suivie jusque-là, depuis la cachette; une large traînée de sang marquait la trace de son passage.

Henriette se sentit émue jusqu'au fond du cœur. Elle se baissa et mit sa jolie bouche sur le front sanglant du fidèle animal. César remua joyeusement la queue et fit entendre un grognement de bien-être.

— Il faut le panser, il faut l'emmener! dit Henriette.

César lui lécha les mains, puis il s'étendit tout de son long et mourut.

M. de Bazouge et sa fille gagnèrent les côtes d'Angleterre. Henriette revint seule en France, après les jours tourmentés de la révolution. Elle se souvint de César, et l'image de ce noble animal se voit encore sur l'un des panneaux de la salle à manger du château de Kerhoat.

Quand un visiteur s'en étonne, le petit fils de Lapière s'empresse de saisir l'occasion, et raconte comment César vainquit dans ce combat singulier Brutus, limier de la Convention, et fut assassiné par un tribun, à l'instar de son homonyme impérial.

FIN.

NUT-LOCK.

Le comité nommé pour s'enquérir des faits et gestes du gouvernement dans l'affaire de serre-écrou (nut-lock) a fait mardi, 2 septembre son premier rapport au conseil législatif. Va l'état trop avancé de la session, la se sont bornés les travaux du comité pour cette année.

Voici ce rapport dont l'importance n'échappera à personne:

L'hon. M. Beaudry du comité spéciale nommé pour faire une enquête concernant les faits et les circonstances se rapportant à un contrat du gouvernement pour la pose de serre-écrous (nut-locks) sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental à l'honneur de présenter le premier rapport du dit comité comme suit:

Conseil Législatif, 2 septembre 1879.

Votre comité a l'honneur de faire le rapport suivant:

Votre comité s'est réuni le 26 août dernier et a élu le soussigné son président.

Votre comité a fait assigner les témoins suivants pour être entendus devant lui:

L. A. Sénécal, Dr J. M. MacKay, W. Shanley, P. A. Peterson, col. Farrjana, A. R. McDonald, A. L. Light, L. H. Blais E. Moreau, Ed. Rodier, hon. Starnes, Chs Langelier, Eugène Gingras, Eugène LaRue, Wm Carrier, Achille LaRue, hon. C. A. A. Pelletier, H. A. Turgeon.

Votre comité a fait faire les démarches nécessaires pour se procurer la présence de M. J. M. MacKay, le contracteur du gouvernement pour la pose des serre-écrous (nut-locks) sur le chemin de fer Q. M. O. et O., lequel contrat fait le sujet de cette enquête, mais que le dit J. M. MacKay a quitté son domicile dans la cité de Québec et n'a pas été vu dans cette cité depuis l'ouverture de cette enquête.

Votre comité a entendu différents témoins dont les témoignages sont produits avec le présent rapport. Il a aussi été produit à l'enquête divers documents qui se trouvent annexés à ce rapport et marqués A B C D E F G.

Il a été constaté d'après la preuve entendue.

1. Que le contrat en question a été donné à M. John M. MacKay en l'absence de l'hon. premier-ministre, par l'hon. M. Starnes, alors commissaire des Travaux-Publics *ad interim*, le 21 mai dernier, pour la somme de 50 piastres par mille, sur tout le parcours du chemin de fer Q. M. O. et O., en y comprenant les lignes d'évitement, savoir sur une longueur de plus de 350 milles, format un somme totale d'au moins 17,500 piastres.

2. Que ce contrat a été aussi donné au dit John M. MacKay par le dit commissaire des travaux-publiques *ad interim* sans que ce dernier ait consulté aucun des tu-

général du gouvernement soit de la section Est soit de la section Ouest du dit chemin.

3. Qu'il apparaît que ce contrat a été donné par le dit commissaire des Travaux-Publics *ad interim*, sur les représentations du dit John M. MacKay, le contracteur qui assura au dit commissaire que son invention (nut-locks) était identiquement la même que celle employée sur le chemin de fer Intercolonial par le gouvernement fédéral.

4. Que le commissaire des travaux publics *ad interim*, ne jugea pas à propos, avant de donner le dit contrat, de s'enquérir par lui-même ou par les ingénieurs si l'invention du Dr. MacKay était bien la même que celle employée pour le chemin de fer Intercolonial.

5. Que ces deux inventions ne sont pas les mêmes, que celle pour laquelle le contrat a été donné au Dr. MacKay est de beaucoup inférieure à celle employée sur le chemin de fer Intercolonial.

6. Que le ou vers le 7 juin dernier, le commissaire des Travaux-Publics *ad interim*, a modifié le dit contrat ainsi donné au dit Dr. MacKay en chargeant le gouvernement de la pose des dits serre-écrous (nut-locks) et en déduisant une somme de 3 piastres par mille seulement sur le prix du dit contrat.

7. Que cette modification a été ainsi faite sans l'avis préalable des ingénieurs du gouvernement quant au montant qui représenterait le prix de la pose de ces serre-écrous (nut-locks) que le prix de la pose de ces nut-locks a été estimé par les témoins entendus devant votre comité à une moyenne de \$10 00 par mille, ce qui constitue une perte nette pour le gouvernement de \$7 00 par mille sur tout le parcours du dit chemin, laquelle perte a été occasionnée par la modification apportée au dit contrat par le dit commissaire des Travaux Publics *ad interim*.

8. Que le prix du matériel fourni par le dit John M. MacKay au gouvernement est de un centin et demi par serre-écrou (nut-locks.)

9. Que le nombre de serre-écrous (nut-locks) par mille est d'environ 800 ce qui donnerait une somme de \$12 par mille pour le matériel fourni pour le dit contrat par le dit John M. MacKay, laquelle somme ajoutée à celle de \$3,00 par mille du prix de son contrat, laissait au dit John M. MacKay, un profit net de \$85 par mille ou \$12,500 sur un contrat de \$17,500 et cela pour une invention inférieure à l'appareil Chapleau adopté par le gouvernement fédéral.

10. Qu'une lettre de garantie a été donnée au dit John MacCoy pour une somme de \$5,000 par le commissaire des Travaux Publics *ad interim* le 27 mai dernier, avec laquelle lettre de crédit, le dit John M. MacKay a obtenu la dite somme de \$5,000 de la banque Union du Bas-Canada, avant même d'avoir commencé l'exécution de son dit contrat.

11. Qu'une autre somme de \$5,500 a été obtenue par le dit John M. MacKay, sur le chèque de l'hon. premier ministre le 28 juin aussi dernier, lorsqu'à peine 7 milles de chemin avait été pourvus du dit appareil par le dit John M. MacKay.

12. Que depuis la date du dit contrat jusqu'à ce jour, il n'a été posé des dits serre-écrous que sur une longueur d'environ 10 milles, savoir environ 7 milles avant la modification du dit contrat et 3 milles dans le cours des derniers quinze jours.

13. Que l'invention ou patente du dit Dr. MacKay avait d'abord été achetée du dit John MacKay, pour le prix de deux mille dollars, mais qu'après le refus de cet appareil par les ingénieurs du gouvernement fédéral, la dite patente aurait été rachetée par le dit John M. MacKay pour le somme de une piastre et que c'est après cette dernière transaction que le dit John M. MacKay aurait vendu sa dite invention au gouvernement provincial par le contrat qui fait le sujet de cette enquête.

14. Que plusieurs témoins ont déposé du fait que le dit John M. MacKay avait déclaré que plusieurs milliers de piastres, sur les bénéfices réalisés par ses transactions avec le gouvernement avaient été retenus pour un fonds d'élection, destiné à faire réussir les élections des amis de l'administration, mais que votre comité ne désire pas se prononcer sur ce fait avant d'avoir entendu le témoignage du dit John M. MacKay.

En conséquence votre comité soumet les témoignages déjà entendus devant lui et demande avant de continuer cette enquête d'être autorisé par cette honorable conseil à prendre les moyens nécessaires pour rmenner devant votre comité la personne du dit John M. MacKay et le forcer à donner les réponses aux questions que votre comité croira convenables de lui poser.

Le tout humblement soumis,

J. L. BEAUDRY,
Président.

LES TROIS-RIVIERES.

LUNDI 15 SEPTEMBRE 1879.

L'Hon. Alex. Chauveau, secrétaire provincial, a donné sa démission vendredi soir. Toute la journée de samedi l'Hon. M. Joly a paru comme Eole, le dieu des vents, l'air empressé et inquiet. Il cherchait M. Langelier par toute la ville et ne le trouvait pas pour la raison que M. Langelier lui-même cherchait M. Joly.

Dans la prévision de ce qui devait arriver ou rapporter que M. Langelier aurait voulu ouvrir des négociations avec M. Lynch, député conservateur, en lui offrant le titre de Conseil de la Reine et que M. Lynch aurait repoussé durement les tentatives de M. Langelier.

M. Letellier s'est rendu à Montréal la semaine dernière pour se faire faire une ovation. Il comptait sur le parti anglais et s'imaginait qu'en se faisant l'hôte du fau-tique Huntingdon tout irait à merveille. La Patrie a fait de la réclame pendant trois jours, annoncé une procession au flambeau et la présence des grands orateurs du parti. Tout cela a tourné en un fiasco des mieux conditionnés.

L'Hotel Windsor se trouve près de la résidence de M. Huntingdon et nous tenons de personnes présentes à la démonstration, que les seuls habitants de l'Hotel formaient une réunion aussi considérable et de beaucoup plus importante que celle des libéraux. C'est la cause que M. Letellier en a été malade et qu'il souffre encore.

Lors de la sanction des bills par le lieutenant-gouverneur, M. l'orateur Tarcoite s'est rendu à la salle du Conseil législatif, se faisant précéder de la sergent d'armes et de la masse royale pour représenter l'assemblée législative.

Bénédictio de Cloches.

Jeudi dernier il nous a été donné d'assister à une imposante cérémonie qui a eu lieu à Danville. Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières accompagnée de son secrétaire le Révd. M. Ling, s'y était rendue pour faire la bénédiction de deux superbes cloches l'une de mille treize livres et l'autre de six cent dix-huit livres, toutes deux acquises par les généreuses contributions des paroissiens.

La population avait laissé les travaux des champs et s'était réunie en foule à l'église pour assister à cette fête, la première de ce genre qui avait lieu dans la localité.

Il y avait aussi un nombreux clergé pour en relever l'éclat et nous y avons remarqué entr'autres les Révds MM. Hamelin, curé de Wotton, Bochais, curé de Tingwick, Pothier, curé de Warwick, Queen, curé de Richmond, P. Queen, curé de Kingsy, Moreau, curé de St. David, Vaillancourt, curé de St. George de Windsor, Connolly, curé de St. Fulgence et MM. les abbés Pierrard et St. Cyr.

Des drapeaux flottant au-dessus des édifices en signe de réjouissance, et un soleil radieux animait les décorations de verdure que l'on avait initié sur l'avenue du presbytère et de l'église.

L'intérieur du temple avait été orné avec beaucoup de goût et au milieu du chœur s'élevait une estrade sur laquelle les deux cloches couvertes de riches tenture artistiquement travaillées par les dames de la paroisse, avaient été placées.

Côté de l'église, un joli campanile avait été élevé pour recevoir les nouvelles cloches. L'heure de la cérémonie étant arrivée ce fut la vieille cloche de la mission qui en donna le signal, et à ses accents faibles et plaintifs on eut dit qu'elle disait un dernier adieu à ceux qu'elle avait depuis longtemps convoqués aux joies de la prière et aux solennités du culte.

Sa Grandeur, accompagnée de son clergé fit alors son entrée dans l'église et il fut suivi par les parrains et marraines au nombre de 26 qui allèrent se ranger dans le chœur autour des nouvelles cloches où des sièges leur avaient été préparés.

Voici leurs noms : Le Rvd. M. Luc Trahan ancien missionnaire de Richmond et Danville, et maintenant curé de St. Thomas et Dame V. P. McGovern; Le Rvd. M. Kerouac curé de St. Guillaume et Dame John McManus; J. Picard Ecr. M. P. P. et Madame Picard; Dr. Edouard Desjardins de Montréal et Dame Annie Cassidy; M. James O'Brien commerçant de Montréal et Madame O'Brien; James Cuddy, commerçant de Montréal et Madame Joseph Bedard de Richmond; Dr. E. R. Darche de Danville et Madame Darche; E. S. Darche commer-

çant de Ham Sud et Madame T. A. Brien de Danville, Alfred Désilets Ecuyer avocat des Trois-Rivières et Dame N. Decoteau de Danville; L. N. Bourgeois commerçant de Danville et Demoiselle Kate Johnson des Etats-Unis.

Le Révd. M. El. Ling dans un sermon éloquent prononcé en langue anglaise expliqua l'objet de la cérémonie et le langage des cloches. Son instruction fut suivie d'une messe basse dite par le Révd. M. Moreau et pendant laquelle les Demoiselles Boulay et M. Brassard exécutèrent avec beaucoup d'art de magnifiques chants.

Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières prononça ensuite en français le sermon de circonstance. Elle rappela les malédictions que Dieu avait prononcées dans le paradis terrestre contre les créatures à cause du péché d'Adam et les paroles de Satan tentant Notre Seigneur en lui montrant le monde en lui disant : tout ceci m'appartient. Sa Grandeur fit voir que l'église avant d'employer les objets de la nature pour son culte faisait des prières pour retirer ces objets de la possession de Satan; qu'elle se servait de l'eau pour les purifier et du sel qui est un signe d'incorruptibilité; qu'enfin elle faisait des onctions pour les consacrer véritablement au Seigneur et à son culte.

Elle dit que la cloche était le signe de l'autorité puisque les fidèles obéissent à sa voix; qu'elle était placée dans les clochers surmonté d'une croix pour rappeler le son de la trompette du jugement et le dernier avènement du Fils de l'Homme. Enfin, elle expliqua le langage des cloches et la vertu qu'elles ont d'éloigner les tempêtes et les esprits du mal partout où elles se font entendre parce qu'elles parlent le langage de Dieu.

Enfin S. G. fut comme toujours très écoutée et ses paroles impressionnèrent vivement l'assistance.

Elle commença ensuite la bénédiction des cloches au chant des psaumes et la bénédiction terminée, elle fit éclater leur puissante voix à la grande joie de toute l'assistance.

La plus puissante des deux cloches porte le nom de Marie Louise en souvenir de l'évêque des trois-Rivières et la seconde Anne Antoinette en souvenir de Mgr. de Sherbrooke l'évêque actuel de la paroisse de Danville.

Après les parrains et marraines l'assistance voulut aussi elle faire parler les nouvelles cloches et pendant une heure on entendit résonner leur sons joyeux.

Après la cérémonie un magnifique dîner avait été préparé dans la salle du marché pour les parrains et marraines et un grand nombre d'invités parmi lesquels nous avons remarqué M. Godhuc maire de la paroisse de Danville. Il fut présidé par S. G. Mgr. des Trois-Rivières. C'étaient les dames de la paroisse qui avaient consenti à servir leurs hôtes et nous leur devons le témoignage qu'elles s'en sont acquittées avec beaucoup de grâce et que les mets qu'elles avaient préparés étaient d'une saveur esquisse.

La bande harmonique de Danville avait bien voulu prêter son concours pour la circonstance et pendant tout le dîner elle a réjoui les invités par ses harmonieuses fanfares, des plus belles que nous ayons jamais entendues.

Ce serait le lieu de dire ici le mérite du Révd. M. A. Masson, curé de cette paroisse, qui s'est multiplié pour rendre cette démonstration imposante et vraiment digne des grandes villes; mais nous savons que le cœur du véritable pasteur n'a pas besoin de louanges et qu'il met sa satisfaction dans la multiplicité des travaux qu'il accomplit. Qu'il nous suffise de rappeler que naguère encore Danville n'était qu'une mission et que grâce à son zèle elle est maintenant organisée en paroisse et qu'elle prend dignement rang parmi ses sœurs aînées.

La collecte a produit la jolie somme de \$174.00.

Parmi les invités qui n'ont pas pu assister à la cérémonie nous ne devons pas oublier de mentionner. M. P. E. Painetou caissier de la Banque Ville Marie des Trois-Rivières, M. J. C. Bedard et Joseph Bedard commerçant de Richmond qui ont envoyé de généreuses offrandes et pour lesquelles la paroisse leur sera reconnaissante.

En résumé cette fête a été très brillante et les habitants de Danville en garderont longtemps le souvenir.

Sanction des Bills.

On lit dans la Minerve :

On se rappelle avec quel vaniteux entêtement M. Joly a refusé, lors de l'ajournement des chambres, d'accepter la suggestion de M. Wurtel, qui voulait faire sanctionner les bills privés. Comme de coutume, M. Joly n'a compris sa bêtise que lorsqu'il a été trop tard et il a dû huit jours après revenir sur ses pas et aviser le Lt.-Gouverneur de profiter de la réunion du Conseil législatif pour les sanctionner après coup, en l'absence des chambres. Le gouvernement aura toute la responsabilité de cet avis qui nous paraît inconstitutionnel, car nous ne connaissons pas d'exemple que l'on ait sanctionné des bills pendant l'ajournement de l'une des chambres. Les anciens usages défendent, au contraire, positivement cette pratique. M. Joly qui est au pouvoir par un acte inconstitutionnel veut finir par un autre acte inconstitutionnel.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans les autorités parlementaires :

Qu'il plaise à Votre Altesse qu'il soit déclaré, par l'autorité du présent parlement, que la loi du royaume est et a toujours été que l'assentiment et le consentement du roi de ce royaume, à aucun acte du Parlement, devrait être donné en sa présence seulement, lui étant présent dans la plus haute chambre du Parlement ou par lettres patentes sous son grand sceau reconnues et

ratifiées en son absence aux Lords Spirituels et Temporels et aux Communes réunies dans la Chambre Haute, selon le statut fait dans la 34e année du règne de Henri VIII. (Déclaration de la Chambre des Lords de 1553, entrée dans le journal et préambule de la loi passée à ce sujet.)

Voici ce que dit la grande autorité parlementaire Sir Edward Coke :

Quand les bills ont été votés par les deux chambres, le consentement royal du Souverain ne peut être donné autrement que par commission ou en personne en présence des deux chambres (1er juin 1621.)

Tous les auteurs constitutionnels déclarent que les bills doivent être sanctionnés en présence des deux chambres.

Voilà un exemple frappant de l'incapacité de ce gouvernement qui n'a pas même pu accomplir un acte aussi facile et qui a attendu la pression de l'opinion publique pour l'accomplir à sa manière, c'est-à-dire tout de travers.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF.

Seance du 11 septembre.

Le Conseil législatif s'est réuni à onze heures.

L'hon. M. Starnes annonce au Conseil législatif que Son Honneur le lieutenant-gouverneur viendra, à 3 heures de l'après midi, sanctionner les bills passés par les deux Chambres depuis le commencement de la session.

L'hon. M. de Boucherville demande au président du Conseil s'il a quelques renseignements à donner au sujet de la crise actuelle.

L'hon. M. Starnes répond qu'il ne connaît rien de nouveau et qu'il ignore si le gouvernement a pris une décision quelconque au sujet de la crise.

L'hon. M. Ross :—Je désire exprimer de nouveau mon étonnement de voir que le gouvernement n'a rien fait pour amener une entente entre les deux chambres. En face de cette inaction de la part des ministres, c'est le devoir du Conseil de formuler une nouvelle protestation. L'ajournement prolongé de l'Assemblée législative est très préjudiciable aux intérêts de la province. Le gouvernement aurait dû mettre de côté son ambition et ses intérêts personnels et faire des efforts sérieux pour sortir la province de l'impasse où elle se trouve. Je propose donc les résolutions suivantes :

1. Que cette Chambre désire renouveler l'expression de son attachement profond à la personne de Sa Majesté la Reine Victoria et aux institutions dont elle a doté la province de Québec.

2. Que cette Chambre s'empressera toujours de favoriser les mesures qui auraient pour but de fournir à Sa Majesté les subsides nécessaires pour la bonne administration de la chose publique, mais que cette Chambre ne saurait concilier son respect à notre souveraine avec le devoir que la constitution lui impose, en laissant les deniers publics à la disposition d'une administration qui a méconnu le respect dû à la constitution, à la volonté de la législature et aux engagements pris au nom de la Couronne.

3. Que l'ajournement prolongé d'une des branches de la législature au milieu d'une session, lorsque tout le service public est en souffrance depuis la fin de l'année fiscale dernière et sans pourvoir aux engagements financiers auxquels la province est tenue, est de nature à nuire gravement au crédit public.

4. Que cet ajournement recommandé par les avis de Son Honneur le lieutenant-gouverneur est une nouvelle preuve de leur incurie, et une admission de leur impuissance à administrer efficacement les affaires de cette province, et une nouvelle raison pour cette Chambre de persister dans la détermination qu'elle a prise et qu'elle a exprimée dans les résolutions déjà transmises à Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

L'hon. M. Starnes demande que ces résolutions soient laissées comme avis de motion.

L'hon. M. de Boucherville dit qu'il n'est pas nécessaire de donner avis d'une motion de cette nature. C'est simplement une réaffirmation d'une opinion déjà émise par le Conseil.

L'hon. M. Remillard—Je suis opposé aux résolutions parce que j'ai encore confiance dans le gouvernement actuel. Je crois que les ministres comprendront qu'il est de leur devoir d'aviser aux moyens à prendre pour faire cesser la crise. Il est certain que le Conseil ne reviendra pas sur la décision qu'il a prise. C'est donc au gouvernement d'agir. Je suis d'avis que le seul remède est d'en appeler au peuple.

L'hon. M. Starnes déclare que la responsabilité de la crise reste avec le Conseil.

L'hon. M. Ross.—Je dois protester contre les paroles que vient de prononcer l'honorable président du Conseil. Cette chambre n'a pas l'habitude de rejeter ou de suspendre les subsides, et si elle l'a fait dans cette circonstance, c'est qu'elle y a été forcée par le gouvernement qui a mis le Conseil dans la nécessité d'intervenir en rendant la position de la province intolérable. C'est donc le gouvernement qui, par sa mauvaise administration a été la cause de cette crise et qui doit en porter toute la responsabilité devant le peuple et devant l'histoire.

Les résolutions sont ensuite mises aux voix et adoptées sur la division suivante :

POUR.—Les hons. MM. Ross, Hearn, Gaudet, de La Bruère, Gingras, de Boucherville, de Léry, Beaudry Savage, Prudhomme, Roy, Dionne, Lemaire.—13.

CONTRE.—Les hons. MM. Starnes, Remillard et Proulx.—3.

Il est ordonné que ces résolutions soient transmises à Son Honneur le lieutenant

gouverneur par l'honorable président du Conseil.

Puis la séance est suspendue jusqu'à trois heures.

A trois heures, Son Honneur le lieutenant-gouverneur se rend à la salle du Conseil législatif, et l'Orateur de l'Assemblée législative étant présent, Son Honneur sanctionne les bills suivants passés durant cette session.

Acte pour permettre à certaines corporations, d'utiliser plus efficacement les biens-fonds qu'elles peuvent posséder.

Acte pour ratifier les procédés en liquidation de certaine sociétés de construction.

Acte concernant les asiles d'aliénés dans la province de Québec, subventionnées par le Gouvernement.

Acte pour amener l'acte pour rectifier les lignes de division, et assurer les titres, dans certains rangs du township de Grenville.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Nicolet.

Acte pour amender l'acte incorporant "La Nouvelle Compagnie de Gaz de Montréal" et les différents actes qui l'amendent, et pour changer le nom de la compagnie et étendre ses pouvoirs.

Acte pour autoriser les corporations municipales à employer le fonds d'amortissement qu'elles sont obligées de placer au rachat de débetures par elles émises.

Acte pour amender l'article 2098 du code civil.

Acte pour amender et refondre de nouveau, les acts concernant la profession médicale et la chirurgie, dans la province de Québec.

Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869.

Acte pour autoriser la chambre des notaires de la Province de Québec à admettre George Siméon Thérberge à la pratique du notariat.

Acte pour amender les actes 23 Victoria chapitre 75 et 36 Victoria, chapitre 58, relatifs à l'incorporation de la ville de Sorel.

Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, 38 Vict., chap. 76.

Acte pour amender les actes concernant les mines d'or.

Acte concernant la vente des immeubles par le shérif dans la province de Québec.

Acte pour assurer la publicité des saisies des biens immobiliers.

Acte pour incorporer la communauté des Religieuses Carmélites d'Hochelega.

Acte pour annexer cette partie de la Paroisse de Saint-Eugène, située dans le comté de Bagot, au comté de Drummond, pour toutes fins quelconques, et pour ériger la dite paroisse en municipalité.

Acte pour amender l'acte électoral de Québec.

Acte pour amender les articles 2 et 3 du code de procédure civile, concernant les jour non juridiques.

Acte concernant la liquidation volontaire des compagnies à fonds social.

Acte pour amender l'article 1038 du code de procédure civile au sujet de la signification et exécution de certains brevets émanés dans la cour de circuit dans certains cas.

Acte pour amender l'acte de cette province, 39 Vict., Chap. 33, intitulé : "Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province."

Acte décrétant de nouvelles dispositions relatives aux Sociétés de Construction dans la Province de Québec, et pourvoyant à la liquidation de leurs affaires.

Acte pour rendre valides certains actes notariés.

Acte pour amender de nouveau le chapitre 76 des statuts refondus du Canada, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie et l'étude de l'anatomie.

Acte concernant les enquêtes faites par les coroners.

Acte concernant la fiducie.

Acte pour définir les placements que les administrateurs sont tenu de faire.

Acte pour amender les lois sur l'instruction publique en cette province, quant aux écoles placées sous le contrôle du bureau des commissaires d'école catholiques romains de la cité de Montréal.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les dépôts judiciaires et autres.

Acte pour amender l'acte de cette province 33 Vict., chapitre 26, intitulé : "Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la gaérison des ivrognes d'habitude."

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, (32 Vict., chap. 15)

Acte pour amender l'article 49 du code de procédure civile.

Acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle.

Acte pour abroger l'acte 41 Vict., chap. 16, et amender la section 16 des statuts refondus pour le Bas-Canada, ch. 109, concernant l'indemnité des petits jurés dans les affaires criminelles.

Acte concernant le contrat de nantissement.

Acte concernant la vente des "effets publics," appartenant à des incapables.

Acte concernant la fermeture des auberges le dimanche, et à certaines heures, les autres jours.

Acte pour amender l'acte 31 Uict., chap. 9, concernant le département du trésor et les revenus, dépenses et comptes publics.

Acte pour amender l'acte de la division provinciale du Canada, 24 Vict., chap. 32, concernant les compagnies d'assurance mutuelle.

Acte concernant la radiation de l'enregistrement des droits réels.

Acte pour amender les concernant la vente des terres pour l'exploitation des mines de phosphate.

Acte pour amender le code municipal de la province de Québec.

Acte pour amender le chap. 18 des Sta-

tuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant l'érection des paroisses.

Acte pour amender la loi des licences de Québec de 1878, (41 Vict., chap. 3.)

Acte pour encourager les sociétés de colonisation, dans les cités de Québec et de Montréal, en faveur des ouvriers et de leurs familles.

Acte pour amender l'acte passé dans la présente session, intitulé : "Acte pour amender la charte de la cité de Montréal."

L'hon. M. Ross propose que lorsque le Conseil s'ajournera, il soit ajourné à mardi, le 30 du courant à onze heures a. m. Adopté.

Puis le Conseil s'ajourne.

NOUVELLES D'EUROPE.

AFGHANISTAN.

Le secrétaire du gouvernement de l'Inde a lancé une proclamation par laquelle il sera défendu aux correspondants d'accompagner les troupes qui entreront dans l'Afghanistan, mais qu'il sera permis aux officiers des régiments de correspondre avec les journaux.

L'Empereur d'Allemagne parlant aux officiers anglais présents aux manœuvres de l'armée d'Allemagne, a exprimé sa profonde sympathie au sujet du massacre du Major Cavagnari et de sa suite à Caboul.

Une dépêche de Iellalabad dit que le général Massey donne sur Caboul, sans regarder les difficultés de transport, et que le général Roberts s'y dirige aussi avec la plus grande diligence.

Une dépêche dit que le nouvel émir Yacoub Khan, est mort, qu'il s'est suicidé ou qu'il a été assassiné.

On croit que les intrigues russes ont été cause de la révolte à Caboul.

La nouvelle du décès de l'émir n'est pas confirmée.

Les dernières nouvelles de l'Afghanistan confirment les soupçons qu'on avait conçus sur la complicité de la Russie dans la révolte qui vient d'éclater à Caboul. On en a maintenant des preuves assez évidentes dans les nombreux émissaires de la Russie et de l'argent Russe au service de l'insurrection; on craint même de trouver des ennemis et des traités jusque dans ses régiments indous, dont l'enthousiasme patriotique et l'ardeur belliqueuse semblent trop exagérés pour être sincères. Ainsi ces troupes même sont un objet de soupçons, une cause de maladie et de défiance chez leurs commandants. Dans cet état des esprits, la situation se trouve encore aggravée par des difficultés matérielles très compliquées. Les moyens de transport sont généralement défaut. Les chemins de Caboul sont fermés, et les tribus du Badakshan menacent de se révolter.

INFORMATIONS.

L'on a envoyé de Québec des lettres de menaces aux Conseillers législatifs. Voici celle adressée à l'Hon. M. DeLabrière, portant le timbre postal de Québec du 9.

Honorable Monsieur, J'apprends de source assez certaine mais confidentielle, que si vous vous montrez à Québec pour voter contre les subsides l'on attendra à vos jours.

UN AMI.

Le Monetary Times, de Toronto, dit, en parlant de l'ajournement précipité de l'Assemblée législative de Québec, que ce mouvement semble tout à fait inexplicable et un acte de démission. Ce journal propose une coalition comme étant le moyen le plus efficace de sauver le crédit et de rétablir les finances de la province.

On lit dans le Nouveau Monde :

"Il serait question dans la sphère officielle à Québec de caser l'honorable M. Marchand au Palais de Justice de Montréal comme protonotaire unique, en destituant de leurs fonctions MM. Hubert, Honey et Gendron. M. Honey deviendrait teneur de livre au bureau."

Une assemblée des actionnaires de la Banque Ville Marie est convoquée pour lundi, 27 octobre prochain.

M. Fabre, qui est à Londres, termine ainsi une correspondance publiée dans l'Événement de mardi :

"Sir John A. Macdonald, que je viens de voir, est plein de santé et de vivacité. Le contact de cette société d'élite, le maniement des grandes affaires qui l'ont appelé ici semblent avoir communiqué à sa merveilleuse nature un regain de vigueur et d'entrain. Il s'embarquera le 11 de septembre dans le Peruvian pour retourner au Canada avec Lady Macdonald, Sir A. T. Galt, qui assiste aujourd'hui même à Belfast à une réunion générale des chambres de commerce, et le Col. Bernard. La presse des affaires le retient à Londres en ce moment et l'empêche d'accepter les nombreuses invitations qui lui sont faites par les principaux personnages politiques retournés dans leurs terres depuis la clôture de la session."

On lit dans l'Union des Cantons de l'Est : M. le shérif Quesnel a dernièrement obtenu une patente pour un nouveau système de "nut locks" qui surpasse l'invention McKay et Chapleau d'un grand bout. C'est une véritable erreur, simple, aussi facile à enlever qu'à poser, et qui a le mérite d'être fort économique.

On sait que M. Quesnel a obtenu des patentes pour diverses serrures, tels que pour prison, pour portes extérieures et intérieures de maisons, pour sacs de malles, etc., et que son invention a donné ample satisfaction à l'essai. Bien, son "nut lock" n'est ni plus ni moins qu'une nouvelle serrure adaptée aux écrous de chemins de fer et

qui possèdent toutes les conditions de sûreté qu'on chercherait en vain ailleurs. Le "nut lock" Quiesnel sera bientôt à n'en pas douter, d'un usage général au Canada et aux États-Unis.

Puisse maintenant le shérif découvrir une serrure pour "barrier" les membres du gouvernement de Québec dans la vie privée, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de les appeler à l'éternité.

Ce serait une bonne récompense pour le trouble qu'ils se sont donné pour le mettre "dehors."

On lit dans le Nouv. Histe de Rimouski : LES \$360 ! — Le gouvernement a pris une action à la cour de l'Échiquier contre MM. Poullet, Rouleau et Letendre, pour recouvrer d'eux le montant qu'ils doivent à l'Intercolonial pour transport des électeurs à Rimouski lors des dernières élections fédérales.

On dit que M. Fiset a les oreilles à pic. Il a peur que ses amis soient condamnés et d'être par là obligé, en honneur du moins, à les rembourser des dépenses qu'ils ont faites pour lui. Allons, M. Fiset, détachez les cordons de votre bourse.

L'Advertiser de Londres fait ce tardif aveu : " Nous n'avons pas approuvé la conduite du lieutenant-gouverneur Letellier, quand il a démis ses ministres. Nous la regardons comme dangereuse pour tout gouverneur, et surtout pour un gouverneur réformiste."

Nous lisons dans le Mail : " Hier, les adeptes de M. Joly à Québec répandaient le bruit qu'un gouvernement de coalition était à la veille de se former. Ils se sentent affaiblis, et paraissent prêts à admettre maintenant, ce dont on ne pouvait pas douter depuis dix-huit mois; qu'une administration soutenue par une majorité achetée de trois ou quatre voix ne peut gouverner la Province d'une manière honnête, efficace et économique."

La Russie, dit le Messager de Vienne, fait en ce moment même de formidables préparatifs de guerre. Ses arsenaux travaillent jour et nuit. Des lettres particulières, émanant de sources parfaitement autorisées, annoncent qu'elle a déjà en magasin des fusils et des munitions pour trois millions d'hommes. On ajoute qu'elle a fabriqué, depuis un an, deux mille cinq cents canons, d'après le système anglais.

Le contrat pour la construction du palais épiscopal des Trois-Rivières a été donné à Monsieur Pierre Jolôte Entrepreneur de cette ville. Les travaux d'excavation sont déjà terminés et samedi matin le 13 du courant Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières, accompagné des Révds. MM. L. S. Rheault L. Richard H. Cloutier B. Caisso, inaugurerait solennellement les travaux de maçonnerie en mettant Elle-même la main à la pose de la première pierre d'assise des fondations. Après Monseigneur, les prêtres qui l'accompagnaient, vinrent successivement prendre le marteau et la truelle et apporter aussi leur contingent au début des travaux. Puis sur la demande de M. Richard, Monseigneur voulut bien donner là, sur le chantier même, une bénédiction solennelle et spéciale à l'entrepreneur M. Jolôte, ainsi qu'à tous ses employés.

Ecole des Frères à St. Grégoire.

Nous apprenons avec plaisir que le vaste et élégant édifice construit par les citoyens de cette paroisse pour une école des frères est maintenant prêt à recevoir les élèves. Les classes y seront ouvertes lundi prochain, le 22 courant.

Cet établissement est situé dans un très beau site à peu de distance de l'Eglise. L'intérieur de l'édifice offre tout le confort désirable; les salles d'étude et de classe sont spacieuses et bien éclairées et les dortoirs sont assez vastes pour contenir aisément une centaine d'élèves.

L'établissement sera chauffé par une fournaise. En somme toutes les conditions nécessaires à la salubrité et au confort ont été remplies avec le plus grand soin.

Les cours de récréation sont aussi très vastes et très bien situés.

Les bons frères qui y donneront l'enseignement sont assez connus pour que nous puissions nous dispenser de dire que les élèves seront aussi bien partagés sous le rapport intellectuel et moral que sous le rapport physique.

Le digne curé de St. Grégoire et ses paroissiens méritent assurément de chaleureuses félicitations pour le beau succès qui couronne les efforts et les sacrifices qu'ils ont fait pour l'éducation.

Naissance.

En cette ville, le 15 courant, la Dame de P. Désilets, Ecr., N. P., une fille.

A Centilly, le 9 du courant, la Dame de Ls. Mailhot, Ecr., marchand, une fille.

\$275.00 — PIANO. — Avis à ceux qui ont besoin d'un piano de 1ère classe au prix d'un mauvais.

Un magnifique piano, envoyé par une manufacture de New-York, comme échantillon, pour le dernier concert de Prume, garanti pour 5 ans, doit être vendu immédiatement ou retourné pour clore une consignation. Grand sacrifice! \$275.00!!

L. E. N. PRATTE, Trois-Rivières.

BANQUES EN FAILLITE. — Faisant affaire aux banques ci-dessous, je prendrai au pair pour Harmoniums et Chromos les billets des Banques Ville-Marie, Consolidée et d'Echange jusqu'à nouvel ordre. L. E. N. Pratte, No. 3 rue du Platon, Trois-Rivières.

Chromos, Gravures, etc., etc., (sujets rares, religieux et autres) à meilleur marché qu'ailleurs, quoiqu'en disent certaines personnes. — Cadres de toutes sortes Pour vous en convaincre une visite au Magasin de Musique chez L. E. N. Pratte, No. 3 rue du Platon, Trois-Rivières.

Machines à coudre "Raymond" aiguilles de toutes sortes, Huile, etc., etc., au Magasin de Musique No. 3 rue du Platon, Trois-Rivières. — L. E. N. Pratte.

Dans l'eau de Floride de Murray & Laman, les plus faibles et les plus nerveuses peuvent trouver du soulagement. Employez le largement dans le bain; ses effets sont merveilleux, fortifiant et en même temps si agréables.

Une Minute. — Souffrez-vous? Avez-vous des douleurs? votre système nerveux est-il ébranlé? si vous vous sentez d'aucun de ces inconvenients ne tardez pas à employer la Sarspareille et les Pilules de Bristol, et vous serez guéri.

Electricité!

HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS.

VALANT DIX FOIS SON PESANT EN OR. — LA DOULEUR NE PEUT DURER QU'UN INSTANT EN FAIT USAGE.

C'est la médecine la meilleure marchée qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a gué 2. la bronchite. Une valeur de cinquante centimes a guéri un rhume de longue durée. Elle guérit positivement la catarrhe, l'asthme, et le croup. Une valeur de cinquante centimes a guéri le torticolis, tumeurs, le rhumatisme, la névralgie, la contraction des muscles, la rigidité des jointures, les difficultés de l'épine dorsale, et les douleurs et le mal dans aucune partie du corps, quel qu'en soit le siège et quelle qu'en soit la cause, elle fera toujours du bien. Une valeur de vingt-cinq centimes a guéri de mauvais cas de dysenterie chronique et de sang.

Une cuillère à thé guérit la colique en 15 minutes. Elle guérit tous les cas d'hémorrhoides qu'ils est possible de guérir. Six ou huit applications guérissent certainement tous les cas d'inflammation de la poitrine. Pour des contusions, si on l'applique souvent, il n'y a pas la plus légère décoloration de la peau. Elle arrête la douleur d'une brûlure aussitôt qu'on l'applique. Elle guérit les pieds gelés, les cors, les ulcères et les verrues, et les blessures de tous les genres, sur l'homme ou la bête.

Méfiez-vous des imitations. Demandez l'Hile électrique du Dr. Thomas. Assurez-vous s'il porte la signature N. S. Thomas sur l'enveloppe, et si les noms de Northrop et Lyman sont soulés dans le vers de la bouteille et n'en n'en prenez pas d'autres.

En vente chez tous les vendeurs de médecine: Prix 25 cents.

N. S. THOMAS, PHLEAS, N. Y. Et Northrop & Lyman, Newcastle, Ont. Seuls Agents pour la Puissance.

NOTE.—Electricité—Choisis et Electricité. 11 avril 1878.

SAGE CONSEIL.

Tous les jours on vous conseille dans les journaux de prendre quelque chose pour guérir votre dyspepsie et vos maux de tête. Votre pharmacien vous suggère un remède que vous ne connaissez pas, qui produit aucun effet, et vous finissez par vous lasser de dépenser de l'argent inutilement. Maintenez, afin de vous donner des preuves suffisantes que les FLEURS D'AOUT DE GREENS peuvent vous guérir de la dyspepsie, des maux de tête, et des maux de cœur qui en découlent, telles que acidité de l'estomac, maux de tête, constipation, palpitation du cœur, mauvaise digestion, étourdissement, affaiblissement moral, etc., nous vous conseillons d'aller chez votre pharmacien et d'acheter une bouteille de Fleurs d'Aout de Green pour 75 cents. Essayez ce remède, deux doses vous soulageront.

Aux Amateurs de Chevaux

DE LA RACE DITE

JEAN-BAPTISTE

(Ou de Boudreaux)

A VENDRE.

Une jument poulinière avec trois de ses poulins; un de trois ans; un de deux ans et un de lait. La jument est la sœur de la petite noire de M. Noël Pinard. La jument sera vendue avec son poulin de lait pour \$100.00; les deux autres poulins pour \$100 chacun. Conditions faciles avec des sûretés incontestables à 6 pour cent par an.

Pour plus amples informations s'adresser à M. Noël Pinard, propriétaire de la petite noire, Quarante-Sept, Nicolet.

4 septembre, 1879.

Ste. Anne, Rivière Ottawa

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire des Travaux Publics, et endossées "Soumission pour le Canal et l'excluse à Ste. Anne," seront reçues à ce Bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, VENDREDI, le 10ème jour d'OCTOBRE prochain, pour la construction d'une écluse et la formation des approches d'icelle sur le côté de la terre de la présente écluse à Ste. Anne.

Une carte de la localité, avec les devis et spécification des ouvrages à être faits, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur, résident à Ste. Anne le et après SAMEDI, le 2ème jour de SEPTEMBRE prochain, et des formules imprimées de soumission peuvent être obtenues à chacune de ces places.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considération, à moins d'être faites strictement conformes aux formules imprimées, et, dans le cas de sociétés, à moins qu'elles ne contiennent les signatures actuelles, la nature de l'occupation et la résidence de chacun de ses membres; et de plus, un mandat de Banque accepté pour la somme de \$2000 devra accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si la partie soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour les travaux au prix et aux conditions spécifiés dans l'offre soumise.

Le mandat ainsi envoyé sera remis aux parties respectives dont les soumissions ne seront pas acceptées. Pour le dû accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée par le dépôt d'argent au montant de cinq pour cent, sur la somme totale du contrat; et le montant envoyé avec la soumission formera partie.

Quatre-vingt dix pour cent seulement des estimés de l'ouvrage seront payés jusqu'au parachèvement des travaux.

Chaque soumission doit contenir les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, promettant de se porter cautions de l'accomplissement de ces conditions, ainsi que de la due exécution des travaux compris dans le contrat.

Ce Département ne s'oblige pas, cependant, à accepter le plus basse ou aucune autre soumission.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et Canaux, 4 ins.

Ottawa, 29 Aout 1879.

HOPITAL VETERINAIRE.



M. LOUIS FAUCHER

Médecin Vétérinaire,

De l'Ecole de Toulouse, (France)

38 Coin des Rues St. Philippe & St. Roch

TROIS-RIVIERES.

Traitement de toutes les maladies des animaux domestiques: Chevaux, Bœufs, Vaches, Chiens, etc. Il répond des coups d'eau; opérations chirurgicales, préparation des médicaments. Ecuries spacieuses pour recevoir les animaux malades. Transport à Domicile. Honoraires modérés. Un forgeron de première classe est attaché à cet établissement. Consultations: De 8 heures du matin à 11 heures et de 3 à 5 heures du soir, à son bureau.

P. M. CONNER

HORLOGER ET BIJOUTIER,

(Ci-devant de Montréal.)

Successeur de L. E. BAWTEGAY,

29 Rue du Platon, 29

TROIS-RIVIERES.

Le seul endroit en cette ville où l'on peut se procurer des MONTRES ET BIJOUX PRÉCIS, est au No. 29, rue du Platon, où l'on trouvera toujours le plus grand assortiment de Montres en or et en argent, magnifiques Bijouteries, Colliers, Boucles d'oreilles, Chaînes, etc., en grande variété et à des prix qui défient la compétition.

N. B.—Bijouteries en or et en argent fabriquées sur commandes.

Réparations de toutes sortes faites avec ponctualité et à des prix réduits.

On achète les vieilles Bijouteries d'or et d'argent et l'on fait des échanges.

Derniers patrons et plus bas prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Trois-Rivières, 5 Septembre, 1879.—3 m.

Acte de Faillite de 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de Joseph, Philippe Godin, FAILLÉ.

Le soussigné est autorisé par le syndic et les inspecteurs en cette affaire, de collecter sans délai les dettes dues à la saidite faillite.

Bureau ouvert au magasin du Failli, rue Notre-Dame. J. FRIGON, Agent du Syndic.

Trois-Rivières, 4 Septembre 1879.

TROUVE.

Un porte cigares en cuir de forme carré. Le propriétaire pourra le réclamer au Bureau du Journal.

Merveilleuse Découverte!

PERSONNE QUI PUISSE SE DISPENSER DE S'EN SERVIR.

RINOLA, SAVON NATUREL!

Un pur Extrait d'herbes et de plantes tropicales (un sirop) possédant de merveilleuses propriétés Détergentes et Médicinales.

DENTIFRICE ET SHAMPOO NATURELS, les seuls parfaits en usage. Un inestimable article de toilette et un excellent Cosmétique.

Le seul parfait Nettoyeur des Laines et des Soies, inoffensif aux couleurs, textiles, ou même à boire. Il enlève toutes taches de graisse, l'huile, etc. Nettoie collets d'habits, chapeaux, habits d'hommes et de dames de toutes les étoffes en leur donnant toute la douceur et le brillant du neuf sans les rétrécir.

Des milliers de témoignages inébranlables reçus et offerts, mais un simple essai convaincra tout le monde.

Manufacturé par la Cie. de l'Extrait du Rinola Mexico. 25 centims la bouteille.

J. N. GODIN, Seul agent en gros et en détail pour Trois-Rivières.

Commission libérale. S'adresser à J. N. GODIN, Trois-Rivières.

18 août 1879

Bureau Provincial de Médecine.

EXAMENS PRELIMINAIRES.

Les examens pour l'admission à l'étude de la Médecine auront lieu Jeudi, le 18 Septembre prochain, à Québec, à 10 hrs. A. M., dans les salles de l'Université Laval.

Les certificats ainsi que les honoraires de l'examen (\$10.00) doivent être remis au moins dix jours d'avance, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés.

A. G. BELLEAU, M. D., QUÉBEC. A. DAGENAIS, M. D., MONTREAL.

ASSEMBLEE SEMI-ANNUELLE

DU

Bureau Provincial de Médecine.

L'assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de Médecine aura lieu Mercredi, le 24 Septembre prochain, à Québec, à 10 hrs. A. M., dans les salles de l'Université Laval.

Les candidats à l'examen ou à la licence doivent remettre tous leurs papiers certifiés d'admission à l'étude (compris) ainsi que le prix de la licence (\$20.00) entre les mains de l'un des secrétaires soussignés, au moins dix jours d'avance. L'examen des sages-femmes, aura lieu à cette assemblée.

A. G. BELLEAU, M. D., QUÉBEC. A. DAGENAIS, M. D., MONTREAL.

CORPORATION OF THREE RIVERS

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that the collection roll of the city of Three-Rivers is complete and is now deposited in the office of the undersigned. All persons therein mentioned as subject to the payment of taxes, are hereby required to pay the amount in full of the undersigned, in his office, within twenty days from this date, without further notice.

J. G. A. FRIGON, Secretary-Treasurer

CITY-HALL, Three Rivers, 30th July 1879. 10 ins

DOMINION ORGAN CO. Illustration of an organ with text: Les ORGUES DE LA PUISSANCE ont obtenu les prix partout où ils ont été exhibés. Au "Centenaire" la plus haute récompense, Médaille Internationale et Diplôme pour le meilleur ORGUE HARMONIMUM du monde. Le seul Orgue en Canada qui ait reçu une récompense... Philadelphie, 1876 PREMIER PRIX sur tous les compétiteurs... London, 1876 PREMIER PRIX Médaille et Diplôme... Sydney-Australie, 1877 PREMIER PRIX... Hamilton, 1877 PREMIER PRIX... Markham, 1877 PREMIER PRIX... Wingham, 1877 PREMIER PRIX... Brampton, 1877 PREMIER PRIX... Brantford, 1878 PREMIER PRIX... Newmarket, 1878 MEDAILLE INTERNATIONALE et Diplôme d'honneur... PARIS, France, 1878 MEDAILLE D'OR... Toronto, 1878

Chaque Instrument Garanti pour 5 Ans, Instruments pour Eglises et Chapelles faits sur commande. Les personnes qui ont l'intention d'acheter ainsi que les artistes et les amateurs sont spécialement invités à examiner ces instruments. Informez-vous de ce que les personnes qui s'y connaissent en disent.

L. E. N. PRATTE,

Agent Général pour la Province de Québec.

P. O. Boite 501. MONTRÉAL. P. O. Boite 231. TROIS-RIVIERES.

DEFOT D'INSTRUMENTS A TROIS-RIVIERES.

No. 3 Rue du Platon.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

P. V. AYOTTE,

PHOTOGRAPHE.

163 RUE NOTRE - DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe,

25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier. Un ouvrier habile et expérimenté est attaché à l'établissement.

N. B.—Mr. Ayotte continuera comme par le passé à prendre des photographies de toute grandeur et aux prix les plus réduits.

DEBATS

Legislature Provinciale.

Deuxième Session, 4ème Parlement 1879.

Prix: \$2.50 l'exemplaire relié.

G.-ALPHONSE DESJARDINS, Bureau du "Canadien," QUEBEC.

JOSEPH MASSE

RELIEUR.

COIN DES RUES

NCTRE-DAME & ST. GEORGE.

Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville. JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qu'il vient de monter. Il sera en état de faire d'excellent ouvrage et donner pleine satisfaction.

Il sera prêt à faire toute espèce de reliures depuis la reliure en papier jusqu'au Maroquin bosselé et doré sur tranche.

Les prix sont très réduits et pour du comptant seulement. Il espère qu'on voudra bien lui donner un généreux encouragement. Trois-Rivières 27 M

MUSIQUE ! MUSIQUE !

PIANO & HARMONIUMS & C.

A bon marché.

Le soussigné s'étant déterminé à abandonner son agence pour la vente des Pianos et Harmoniums etc., d'ici à un mois, tout le stock qui lui reste en mains, consistant en pianos de "Hales" et harmoniums de la célèbre manufacture "Smith Organ Co." de Brome, etc. que tous ceux qui ont besoin d'un bon instrument et à bon marché, viennent et ils seront satisfaits. Tous les instruments sont de première classe.

Venez !! Venez !!!

O. N. FRECHETTE

Batiscan, 24 Juin 1879.

Dissolution de Société.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné, que la société existant sous les noms et raison de Dufresne & Pothier a été dissoute ce jour de consentement mutuel, et que M. Napoléon Dufresne reste seul pour gérer les affaires transigées par la dite société jusqu'à ce jour, faire les collectes, etc., etc., et agir sous sa responsabilité personnelle.

Toutes personnes qui sont en dettes envers la dite société sont priées de venir régler du bout au 1er Septembre. Après cette date les comptes seront remis entre les mains d'un avocat pour en faire la collection.

NAPOLÉON DUFRESNE, Trois-Rivières, 1er Août 1879.

N. B.—Mr. Dufresne profite de cette occasion pour remercier ses nombreux pratiques et leur un bon vouloir du bienveillant encouragement qu'on a bien voulu accorder à la dite société.

Il sollicite de nouveau en son propre nom le patronage de ses amis et du public en général et aura toujours en mains un assortiment des plus complets en provisions et épiceries de toutes sortes, aux prix les plus réduits.

F. OISEL.

(DES MAISONS PLEYEL & ERARD, PARIS.) REPARATION ET ACCORD DE Pianos, Harmoniums, etc., etc. No. 10 et 12 Rue St. Nicolas,

Monsieur Oisel facteur de piano à Québec a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de Trois-Rivières, qu'il met en lotterie un piano neuf dit cottage, à une piastre le billet. Pour les personnes qui feront accorder leur piano, le billet sera remis gratuitement. Le tirage sera annoncé dans le "Journal des Trois-Rivières".



BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

Arrivée et Clôture des Malles pendant l'hiver commençant le 9 Décembre 1878.

Table with columns: MALLES, Années, Clôture. Lists arrival and departure times for Montreal & Quebec, St. Grégoire, Nicolet, La Baie, Arthabaska, Les Cantons de l'Est, Yamachiche, Rivière-du-Loup, Maskinongé, Berthier & Sorel, etc.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. O. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

PARFUM IMPERISSABLE CÉLÈBRE



Eau de Floride DE MURRAY & LANMAN.

Le plus riche, le plus durable et le plus délicat de tous les parfums soit pour les Moncloirs, soit pour la Toilette ou les Bains: il est agréable et salubre dans la chambre d'un malade, et soulage les faiblesses, la fatigue, la prostration, les maux de têtes et les accès nerveux.

Prenez garde aux contrefaçons: demandez toujours l'Eau de Floride préparée par les seuls propriétaires MM. Lanman & Kempt, New-York.

A vendre chez les parfumeurs, les pharmaciens et les marchands de nouveautés. PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, 5 Juillet-6 m MONTREAL.

Le grand Purificateur du Sang. SASPAREILLE DE BRISTOL ET PILULES. Etablis en 1832.

Garanti pour la cure inflexible du scrofule sous ses plus mauvaises formes, les Hémères obstrués et intestinaux et le Syphilis primaire, secondaire et tertiaire. Tumeurs, éruptions, douleurs rhumatismes et toutes les maladies ou douleurs produites par le mauvais sang ou les humeurs. Les pilules sucrées de Bristol guérissent les maux de foie. En vente chez tous les pharmaciens et les marchands de médecines. PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, 5m 9 Juillet-1876 MONTREAL.

AVIS PUBLIC.

Les censitaires de la partie du Fief et Seigneurie de Niverville, appartenant à Dame Marie Louise Célina Boucher de Niverville, veuve L. G. Bourdage sont par le Prêtre Ais informés que le Bureau Seigniorial de la dite partie du Fief et Seigneurie est transporté au Numéro 49, Rue St. Pierre, dans la Cité des Trois-Rivières, et que Pierre Desilets, Notaire, de la dite Cité, est son agent autorisé à percevoir les redevances constitutives et capitaux de rente de la dite partie du Fief et Seigneurie. Trois-Rivières, 15 Juillet 1879.

HOTEL ST. JAMES (FARMER.) TROIS-RIVIERES.

M. JOS. RIENDEAU, Ci-devant de l'Hôtel du Canada, a l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public, qu'il est maintenant le propriétaire de l'Hôtel plus haut mentionné. Cet Hôtel déjà si favorablement connu du public voyageur a été remis à neuf et M. RIENDEAU espère pouvoir donner satisfaction complète à tous ceux qui voudront bien se retirer chez lui. 5 Juin 1879.-3 m.

MOUCHES A PATATES

Beaucoup de cultivateurs de l'île de Montréal ont sauté complètement leur récolte de patates des ravages de la mouche, l'année dernière en faisant usage du

VERT DE PARIS et de PLATRE

à raison d'une livre de Vert-de-Paris par 100 livres de Plâtre bien mêlés ensemble et saupoudrés sec sur les patates quand elles viennent d'être trempées par la pluie. Le Plâtre qui est un agent très fertilisant, agit, en même temps d'une façon étonnante la croissance des patates. On donne gratuitement sur application une circulaire de 8 pages.

PLATRE, \$1.00 par baril de 300 lbs. VERT DE PARIS le plus pur 30 centins la livre A vendre par JOHN CONVERSE Moulins à Plâtre, MONTREAL.

LE "SCIENTIFIC AMERICAN."

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE. Le journal scientifique le plus populaire du monde.

Seulement \$3.20 par année, y compris les frais de poste. Hebdomadaire. 52 numéros par année. Formant un livre de 4,000 pages.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science des progrès de la science médicale, science sociale, histoire naturelle, géologie, astronomie.

Les écrits venant d'écrivains les plus éminents dans toute les branches de la science sont dans le SCIENTIFIC AMERICAN. Coûtions, \$3.20 par année, \$1.80 pour un semestre, y compris le postage. Echantillon accordé aux agents. Un numéro, dix centins. En vente chez tous les marchands de journaux. Envoyez le prix d'abonnement par mandat sur la poste à l'adresse suivante: MUNN & Co, Publisher, 37 Park Row, New-York.

BREVETS D'INVENTION—Tout en publiant le SCIENTIFIC AMERICAN, Messieurs MUNN & Co sont sollicités de brevets d'invention américain et étranger, et comme tels ils ont une expérience de 34 années. Leur établissement est le plus considérable du monde. Des brevets d'invention sont obtenus aux meilleures conditions.

On signale d'une manière spéciale dans le SCIENTIFIC AMERICAN toutes les inventions qui reçoivent des brevets au moyen de cette agence. On donne aussi le nom et la demeure de celui qui a obtenu le brevet. Le SCIENTIFIC AMERICAN ayant une immense circulation, l'attention du public est attirée sur les avantages de l'invention brevetée et la vente s'en trouve facilitée. Toute personne qui a fait une nouvelle découverte ou invention peut s'assurer, sans payer aucun frais, si un brevet peut probablement être obtenu en écrivant aux soussignés.

Nous expédions aussi gratis notre HAND BOOK contenant les lois sur les brevets d'invention, marques de commerce, etc., les prix et comment on se procure un brevet. Dans ce livre on trouve aussi des avis pour réussir à obtenir des brevets sur inventions.

Address: MUNN & Co, 37 Park Row, New-York. Bureau succursale. Coin E. & 7e Rue Washington. D. C. Etats-Unis. 9 Décembre 1878.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles. FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centins à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY

Importés, et de qualités défiant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville et de la campagne. Trois-Rivières, 2 Décembre 1878.

PEINTURE ELASTIQUE A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU

Patentée et Diplômée, A l'exposition provinciale 1877.

Les soussignés ont l'honneur d'attirer l'attention du public sur la nouvelle découverte de la Peinture Elastique. Cette peinture est bien supérieure à aucune autre et coûte bien meilleur marché. Elle est d'un beau poli et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau, elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, par qui que ce soit; n'exige que trois heures de beau temps pour sécher, et donne au bardeau l'apparence de l'ardoise. Nous pouvons hautement la recommander pour la pierre et la brique, ainsi que pour les Toits, Hangars, Granges, Remises, Cloîtres, etc., etc. Les toits des bâtisses de la Cité ont été peints avec cette peinture, et plusieurs autres bâtisses du Gouvernement de la Paix.

En vous servant de cette peinture, vous faites une économie de 25 pour cent, par jour, sur la main-d'œuvre, vu qu'elle est délayée prête à être employée.

Un seul gallon couvre 150 pieds. DÉPEZ-VOUS DE LA CONTREFAÇON. PRIX. Pour 5 gallons..... \$4 00 " 10 " 50 " 20 " 14 00 " 40 " 25 00 Les barils seront chargés extra. JOS. E. DERY & Co. Seuls fabricants de la Peinture Elastique, Marchands à Commission et Encanteurs, No. 22 Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets. AVOCAT. Bureau au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, 15 avril 1878.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau: au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, Février 1878.

Malthot & Cooke. AVOCATS, Bureau: RUE BONNAVENTURE Trois-Rivières 25 Nov 1874

Dumont & Dupont. AVOCATS. Bureau: No 21 et 23 Rue Alexandre. Trois-Rivières, Février 1878.

Hould & Olivier, AVOCATS, Bureau: coins des rues Notre-Dame et Bonaventure. Trois-Rivières, 2 Avril 1876.

A. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT NOTAIRE. BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 32. En arrière de l'Eglise Paroissiale. MESSIEURS GUILLET se chargeront de toute collection, agence, etc., etc., qu'on voudra bien leur confier. Trois-Rivières, 17 Fév. 1876.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avant son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presque en face de l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876.

J. M. DESILETS. AVOCAT, (Ci-Devant Magistrat de District.) TROIS-RIVIERES. Bureau: Rue St. Joseph, No. 28. Résidence: Rue Notre-Dame (Est.) No. 65. Consultation: Au Bureau, de 9 h. A. M., à 5 h. P. M. A domicile, de 7 à 9 h. P. M. Trois-Rivières, 9 Septembre 1878

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROSSEMENT coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 5 Novembre 1878.

Desaulniers & Desaulniers. AVOCATS. A. L. DELAULNIERS E. L. DESAULNIERS Rivière-du-Loup. N. P. P. Yamachiche 5 Février 1879

Joseph Edouard Genest AVOCAT. Arthur T. Genest ARPEUTEUR. No. 33 RUE BONNAVENTURE. Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 6 heures P. M.

Brunelle & Dugré. AVOCATS. Bureau: No. 19 Rue du Platon. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau: No. 16 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

LOUIS FRESSINET. Sculpteur en marbre et en pierre, informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour mausolés, pierre tumulaire, monument funéraire, manteau de cheminée, corniche et généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie au prix le plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection. Pour les commandes on pourra s'adresser à ce bureau ou à Bécanourt où Mr. Fressinet tient ses ateliers. Bécanourt, 27 Février 1879.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre. No. 42 RUE DU FLEUVE.—Block Dominion.

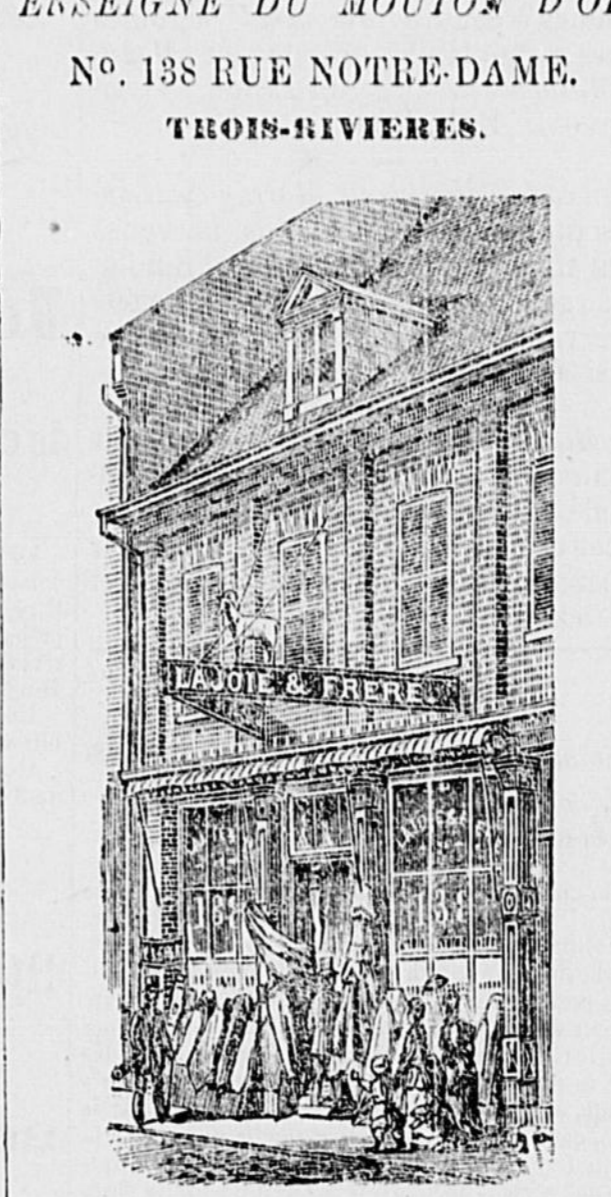
Informe le public en général qu'il fera des portraits d'après photographie aux conditions suivantes: PORTRAIT AU CRAYON NOIR..... \$ 5.00 do " PASTEL..... 10.00 Aussi qu'il fera sur commande des Cadres, et toutes espèces de signes et de lettres. Le tout aux conditions les plus libérales. JOSEPH MARSAL SAMSON. Trois-Rivières, 20 Février 1879

A L'ENSEIGNE DU CORBILLARD 208 Rue Notre-Dame 208 TROIS-RIVIERES.

On trouvera chez le soussigné, entrepreneur de pompes funèbres, des Cercueils de toutes sortes, en fer et en Drap, Bois de Rose, Noyer-noir, Chêne, Frêne, tilleul, etc., etc., aussi Ganis, Crêpe, Cierges, Haillements, Crêpe de Porte, Couronnes en fleurs d'im-mortel, etc. On pourra aussi se procurer des monuments, Epitaphes, Poteaux de Cimetières, etc., en Pierre ou en Marbre. Il se chargera de toutes réparations d'Ornements d'Eglise en Bois ou en Plâtre, que l'on voudra faire Dorer, Bronzer ou Argenter le tout à très bas prix. Une visite est respectueusement sollicitée. C. E. L. DESAULNIERS, Agt, Trois-Rivières, 4 Novembre 1878. P. S.—N'oubliez pas l'adresse.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



On se fait plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Trois-Rivières 24 Octobre 1878.

A VENDRE.

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant. BARDEAUX, LAITES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières 6 Août 1872.

CHARLES DION, BARBIER, NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES.

A ceux qui font du Beurre Crème condensée en 12 hrs.

ON NA PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÉMER LE LAIT.

La Crème est pure et le Lait est doux.

CERTIFICAT. Nous les soussignés, cultivateurs de la Baillie de la Cité des Trois Rivières, etc., etc., certifions par les présentes, que nous nous servons depuis quelques mois du Condensateur de crème de Cooley, breveté, manufacturé par MM. LUKERHOFF & FRERE, Trois-Rivières, et qu'il nous a donné toute la satisfaction possible, et nous nous faisons un devoir de le recommander à tous les cultivateurs. Trois-Rivières, 2 Août 1879. HONORAT LAGERTE, SEVERE PANNETON, OLIVIER DUVAL, F. A. GARCEAU, Rivière-du-Loup.

M. U. P. BUREAU est agent pour la vente de ces condensateurs.

N. MARCHAND. Organiste et Professeur de Piano, 167 RUE DES CHAMPS. 167

M. MARCHAND prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il donnera des leçons de piano chez lui et à domicile à raison de deux piastres (2.00) par mois. M. MARCHAND annonce aussi qu'il accordera les pianos. Trois-Rivières 8 Août 1878.

J. Q. PAGE, Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodiques, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Trois-Rivières, 21 mai 1875.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16. Rue des champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

PERDU.

Samedi soir, le 10 Juin courant, un gros portefeuille en débarquant du steamboat Montréal à Trois-Rivières usque chez NORBERT GINGRAS, avec le nom du propriétaire et celui de sa paroisse. Une bonne récompense sera offerte à celui qui le remettra à son adresse.

Le Journal des Trois-Rivières.

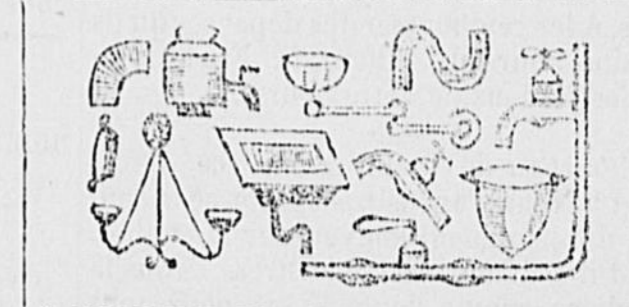
Est imprimé et publié par GEDON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, avis, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, No. 40 coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine

PRIX DE L'ABONNEMENT Pour douze mois [frais de port compris]... \$2. 75 " six " 1. 40 Pour les Etats-Unis..... 3. 00 en Or Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taillées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.03 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nom responsable



LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE

ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc., POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVREURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orblanterie, gazeliers, ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc. BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude. N. B.—Nous paierons pr argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876

Corbillard de Première Classe



COIN DES RUES ST. ROCH ET ST. PHILIPPE Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNEBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits. Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs

Grands Cercueils: imitation noyer noir avec garniture en argent: \$4 00 Petits Cercueils: imitation noyer noir avec garniture en argent: \$0.75 Petits Cercueils noirs: \$0.25

On vend aussi à grande réduction des cercueils de première classe, aux poignées patentes. L'établissement ayant obtenu une patente pour ces nouvelles poignées, il est en mesure de les détailler au grand trifluvien au même prix qu'on les achète en gros dans les grands centres, pour la raison qu'elles sont manufacturées à l'établissement même.

On espère que le public tiendra à encourager une industrie locale, tout en y gagnant sur les prix. Ils ont aussi des corbillards de première classe qu'ils pourront louer aux prix suivants: Grand Corbillard: \$2.00 — Petit Corbillard: \$1.50 F. LARIVIERE & O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

OCTAVE GIRARD, 220 222 RUE NOTRE-DAME DOREUR, ARGENTURE ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERUEILS, &c &c, &c.

On reçoit toute espèce de vieil argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché. O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

LA BANQUE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 26 juin 1876.

OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR DE VINS DE MESSÉ ET AUTRES. No. 48 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

A toujours en mains le meilleur Assortiment de Librairie et Papeterie, articles religieux et de fantaisie. M. TRUDEL désire attirer spécialement l'attention du public sur l'importation considérable de vins et autres liqueurs qu'il vient de recevoir, et ose espérer qu'on voudra bien lui confier l'encouragement dont on a bien voulu l'honneur par le passé, étant en position de donner autant d'avantage, tout sans le rapport des prix que de la qualité, que les importateurs de Montréal et Québec, ou les agents à commission. VENTE EN GROS ET EN DETAIL